



**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 novembre 2021**

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusé avec pouvoir	Absent
15	13	2	0

1-Approbation du PV du 19 octobre 2021

Le procès-verbal du conseil du 19 octobre est adopté à l'unanimité.

2. AFFAIRES GENERALES : Domiciliation de 2 associations dans les locaux de la mairie de Mens

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'association « Les sentiers d'argile » à domicilier son siège social dans les locaux de la Mairie ;
- d'autoriser l'association « Bridge Club mennois » à domicilier son siège social dans les locaux de la Mairie ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ces décisions.

3. AFFAIRES GENERALES : Mise à jour du règlement intérieur du columbarium et du jardin du souvenir

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau règlement intérieur du columbarium et du jardin du souvenir ci-annexé ;
- d'autoriser le maire à signer ce document ;
- de tenir à disposition du public ce règlement et de procéder aux formalités d'affichage.

4. AFFAIRES GENERALES : campagne de recensement 2022 - Rémunération des agents recenseurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer 4 postes d'agent recenseur
- de fixer la rémunération comme suit :
 - o 0.70 € par logement
 - o 1.20 € par bulletin individuel



- 20€ par 1/2 journée de formation
- 50 € pour la tournée de reconnaissance
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5. MOTION : RESEAU LECTURE en milieu rural – PASS SANITAIRE

C'est pourquoi, le conseil municipal de Mens, à l'unanimité, demande au Premier Ministre :

- de bien vouloir reconsidérer sa position ;
- de prendre en compte la fonction sociale et culturelle de ces équipements sur le territoire de Mens ; équipements qui restent d'une fréquentation minime en simultané ;
- de maintenir le respect des gestes barrières dans ces équipements ;
- de mettre en place une politique décentralisée qui permette des applications réglementaires locales en fonction des circonstances et en s'appuyant officiellement sur le couple « Maire-Préfet » ;

Cette motion sera transmise au Préfet et aux Parlementaires de l'Isère.

6. MOTION DE SOUTIEN AUX SERVICES DU SIAD & DE L'ADMR DE MENS

Le conseil municipal, à l'unanimité demande, instamment à l'Etat, à l'ARS et au Département :

- une prise de décisions fermes et claires concernant la suite à donner aux suspensions de contrat de travail du fait de la non-présentation d'un passe-sanitaire en règle ;
- l'harmonisation réelle des directives en matière de vaccination contre la covid19 pour toutes les structures et intervenants à domicile relevant du soin et de l'aide à la personne ;
- la clarification des instructions concernant les augmentations salariales en SIAD ; et l'octroi de financements supplémentaires pour couvrir les dépenses liées aux augmentations en SIAD comme à l'ADMR ;
- le développement d'une politique volontariste en faveur de la formation de professionnel.le.s des interventions à domicile et de valorisation, notamment financière, des emplois de l'aide à la personne.

Tout ceci afin de garantir une prise en charge adaptée, suffisante et sécurisée des personnes âgées et/ou handicapées du territoire.

Adoptée à l'unanimité : (2 NPPV).
